



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 09.12.2025

Ouverture : 19:32

Local : Salle polyvalente - Assemblée Primaire

Présidence	Christian Roth
Secrétaire	Loïc Blardone
Membres présents	Samuel Veuthey, Vice-Président Arnauld Favre Gaël Mermoud Antoine Pedroni
Membres excusés	Jimmy Evershed Sébastien Rhoner
Citoyens présents	100 personnes

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à l'Assemblée Primaire.

Chaque citoyen a reçu une carte de présence numérotée en entrant dans cette salle, document qui permet de vérifier que les personnes appelées à s'exprimer ou à voter sont inscrites dans le registre électoral.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée primaire a été convoquée officiellement par publication dans le e-BO et par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a également été publiée sur le site internet de la Commune et a été adressée en tous ménages.

La séance est filmée par Télésaxon qui est habilitée à enregistrer uniquement les interventions des membres du Conseil communal. Les citoyens ne seront pas filmés et les questions posées par l'Assemblée seront simplement retranscrites par écrit.

Au travers d'une rétrospective des mois écoulés, il relève notamment les faits marquants suivants :

- les mutations intervenues au sein du personnel communal avec les remerciements d'usage à l'attention des collaborateurs ;
- quelques statistiques liées à la population, aux bourgeois ou aux entreprises ;
- les projets portés en matière de formation, de jeunesse et d'intégration ;
- le renouvellement du label Cité de l'énergie Gold ;
- les réflexions portées sur l'avenir du bâtiment du Casino de Saxon ;
- l'organisation ou l'accueil de diverses manifestations ou assemblées sur le territoire de la Commune.

Ordre du jour de la séance :

1. Protocole de l'Assemblée Primaire du 10 juin 2025
2. Budget 2026
3. Approbation du budget 2026
4. Plan financier 2026-2029
5. Divers

1. PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 10 JUIN 2025

Le Président informe que le protocole est à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet de la Commune, de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire, à moins que les membres présents ne souhaitent le contraire.

Un citoyen tient à formuler deux observations, soit :

- Télésaxon : en rappelant les propos qu'il a tenus à l'occasion de l'Assemblée primaire de juin 2025 justifiant le maintien de l'enregistrement des séances du législatif consécutivement à une pratique ancrée depuis de nombreuses années et qui n'a jamais été contestée auparavant ;
- procès-verbal : en relevant que jusqu'en 2022 les citoyens intervenants étaient cités par leur prénom et leur nom dans le procès-verbal, et en souhaitant que cette pratique soit rétablie.

Une réponse est apportée par le Président.

Soumis au vote, le procès-verbal est approuvé à main levée tel que présenté à l'unanimité moins un refus et 3 absentions.

2. BUDGET 2026

La parole est donnée à M. le Vice-Président Veuthey qui fait un tour d'horizon du budget 2026. Il rappelle les informations détaillées dans le fascicule du budget publié sur l'application communale, sur le site internet de la Commune et également disponible au bureau communal.

Il rapporte de manière générale sur :

- le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) appliqué depuis l'exercice 2022, au sens des dispositions de l'OGFCo,
- les indicateurs financiers et quelques statistiques,
- les comptes de fonctionnement qui présentent une marge d'autofinancement de Fr. 921'460.00,
- les investissements nets (Fr. 3'521'100.00),
- les amortissements des biens faisant partie du patrimoine financier et administratif (Fr. 2'879'100.00),
- le bouclage avec un excédent de charges (Fr. 1'384'840.00),
- les éléments particuliers du budget de fonctionnement qui toucheront le budget 2026, au moyen de comparaisons avec le budget 2025 :
 - l'augmentation de la participation communale aux charges du Service officiel de curatelle et de la Police intercommunale,
 - l'impact des charges liées dans le domaine de l'enseignement (coût par élève) et des affaires sociales,
 - l'enregistrement de recettes d'impôts importantes sans modification du coefficient ou du taux d'indexation,

- les résultats des comptes à financements spéciaux impliquant une attribution et trois prélèvements dans les fonds de réserve prévus à cet effet,
- quelques réalisations importantes projetées au chapitre des investissements 2026, soit notamment :
 - la finalisation du parking Florescat,
 - la réfection de différents chemins (Le Petit Chemin, le Chemin du Fa),
 - la réalisation d'une installation de micro-turbinage,
 - le renouvellement du réseau d'eau potable ou du réseau d'irrigation.

Selon la Loi sur les communes du 5 février 2004 et l'OGFCo du 24 février 2021, le budget établi prend en compte l'évolution prévisible des dépenses et des recettes.

Pour le surplus, le budget de fonctionnement peut donc être résumé ainsi :

		<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>
0.	Administration générale	2'969'720.00	411'300.00
1.	Sécurité publique	3'171'900.00	1'164'800.00
2.	Enseignement et formation	6'748'910.00	623'030.00
3.	Culture, loisirs & culte	2'055'740.00	384'600.00
4.	Santé	2'122'360.00	422'400.00
5.	Prévoyance sociale	6'017'650.00	2'068'400.00
6.	Trafic	4'843'440.00	1'655'800.00
7.	Protection de l'environnement	4'484'700.00	4'175'700.00
8.	Économie publique	703'350.00	478'400.00
9.	Finance et impôts	2'621'400.00	22'969'900.00
	Excédent de charges		1'384'840.00
	TOTAL	35'739'170.00	35'739'170.00

Amortissements patrimoine administratif :

Fr. 2'879'100.00

Marge d'autofinancement :

Fr. 921'460.00

Par l'approbation du budget et en application des dispositions prévues dans la Loi fiscale du 10 mars 1976, l'Assemblée primaire doit également valider l'indexation des revenus imposables fixée pour 2025, sur proposition du Conseil communal, à 166%.

Enfin, le budget des investissements peut quant à lui être résumé ainsi :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
0.	Administration générale	300'000.00	
1.	Sécurité publique	20'000.00	
2.	Enseignement et formation	131'400.00	5'000.00
3.	Culture, loisirs & culte	137'000.00	
4.	Santé	7'300.00	
5.	Prévoyance sociale	44'900.00	
6.	Trafic	2'325'500.00	252'000.00
7.	Protection de l'environnement	1'000'000.00	570'000.00
8.	Économie publique	580'000.00	293'000.00
9.	Finance et impôts	95'000.00	
	TOTAL	4'641'100.00	1'120'000.00

Investissements nets :

Fr. 3'521'100.00

3. APPROBATION DU BUDGET 2026

Le Vice-Président Veuthey ouvre la discussion et les questions ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- savoir quelle suite a été donnée au projet de réaménagement de la parcelle située derrière le Casino de Saxon ;
- connaître les compétences financières du Conseil communal au sens de l'art. 17 de la Loi sur les Communes (crédit d'engagement), savoir si sur l'exercice 2026 il y a des reports de projets d'investissements ou s'il s'agit de nouveaux projets et enfin savoir si le Conseil communal prévoit un agrandissement des infrastructures scolaires ;
Selon les comptes 2024 bouclés, le Conseil communal est compétent pour la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire inférieure à Fr. 1'800'000.- ;
- s'inquiéter sur la situation financière de la Commune et faire part d'une volonté d'un frein sur certaines dépenses, notamment comme lors de l'achat d'une maison dans le secteur du Pérosé ;
- rappeler que la maison acquise et sise au Pérosé est en zone agricole et que la parcelle devra faire l'objet d'un changement de zone, relever une erreur dans la présentation liée aux services autofinancés (le Service des eaux usées enregistre un bénéfice) et s'étonner du montant important de ce bénéfice alors que le montant des taxes facturées aux propriétaires n'est lui pas revu à la baisse ;
A ce jour, le Conseil communal travaille sur la révision des Règlements sur l'eau potable et les eaux usées et les taxes de ces deux services seront adaptées lors de la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions ;
- questionner sur l'augmentation des charges liées à la Direction des écoles, s'interroger sur l'augmentation des salaires de l'Exécutif et questionner sur l'augmentation générale des salaires du personnel communal en période financière difficile ;
La dotation horaire de la Direction est revue à la hausse, les salaires de l'Exécutif ont été adaptés en 2025 déjà et qu'il s'agit uniquement d'une mise à jour des chiffres effectifs de 2025 alors que pour le personnel communal le Conseil communal applique les dispositions du Statut du personnel communal.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Vice-Président Veuthey, le Président ou les membres du Conseil communal.

Plus aucune question n'étant posée, le budget 2026 de la Municipalité, soumis au vote à main levée, est approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 13 refus et 7 abstentions.

4. PLAN FINANCIER 2026-2029

Le Vice-Président Veuthey présente le plan financier détaillé pour les années 2026 à 2029 qui a été élaboré par le Conseil communal. La planification prend notamment en considération les éléments suivants :

- les investissements futurs nécessaires, envisagés ou prévisibles, soit notamment :
 - o le réaménagement du secteur « enfance & scolaire »,
 - o la création d'une nouvelle école avec salles de gymnastique ;
 - o la poursuite du projet REP,
 - o la participation aux frais de correction et de construction des routes cantonales (charges liées),
 - o la poursuite de la réfection des chemins communaux,

- o l'amélioration du réseau d'eau potable, notamment en vue d'augmenter la capacité de nos installations intercommunales,
- o l'entretien des bâtiments publics ;
- l'évolution des charges de fonctionnement ;
- la croissance de la population et l'évolution des recettes fiscales.

5. DIVERS

A l'issue de la présentation, la discussion est ouverte et les questions générales ou remarques suivantes sont formulées à l'attention du Conseil communal afin de :

- obtenir la confirmation que les terrains liés à la villa acquise au Pérosé étaient bien compris dans l'achat du bâtiment ;
- rappeler une demande formulée il y a quelques années afin d'aménager, au Nord de la Commune, un parking public ou des places de parc ;
- intervenir au sujet de la situation du parking du Centre des sources dont la réglementation est floue alors que des amendes d'ordre sont notifiées régulièrement ;
Le projet d'un nouveau parking dans le secteur a été porté dans la planification financière alors que, d'un autre côté, la Police intercommunale a été mandatée afin d'être attentive à la situation du parcage dans le secteur du Centre des Sources. La situation sera réexaminée, notamment en lien avec une procédure de mise à ban ;
- demander des précisions sur les places de parc utilisées par la Police cantonale et la Police intercommunale devant le Centre des Sources ;
- relever que le parking à vélos situé au Centre des Sources (privé ou public) est malheureusement invisible et mal situé et qu'il manque cruellement de parkings à vélos sur le territoire communal ;
- savoir si l'augmentation importante de la population à Saxon peut être expliquée ;
- connaître les intentions du Conseil communal sur l'avenir des parcelles n° 5608 et suivantes situées derrière le Casino et relever qu'il serait dommage que ces terrains, en lien avec le Casino, soient exploités par du bâti ;
A ce jour, les réflexions du Conseil communal se poursuivent avec une intention d'y développer une partie des infrastructures scolaires afin de désengorger le centre du village dans le secteur de la Nouvelle Avenue ;
- interpeller le Conseil communal sur la situation de la Boulangerie des Arcades qui n'a pas encore obtenu l'autorisation d'exploiter la partie tea-room et souhaiter que la Commune facilite la venue de nouveaux commerçants utiles à la population ;
- faire part de sa déception quant à l'état de la villa Fama, regretter que le projet de rénovation privé n'ait pas abouti et soulever l'idée d'une reprise communale de ce bâtiment ;
L'idée d'une reprise par la Commune a été étudiée mais, au vu des coûts importants à engager, le Conseil communal a renoncé à ce projet ;
- proposer d'intégrer une étude pour le chauffage à distance, notamment dans le cadre du projet d'extension du secteur scolaire ;
Des études ont déjà été effectuées et plusieurs contraintes importantes ont été identifiées ayant pour conséquence une mise en suspens du projet.

Il est pris note des remarques et les réponses utiles sont apportées par le Président ou les membres du Conseil communal.

Avant de conclure, le Président informe encore l'Assemblée primaire de sa récusation, dès le mois d'août 2025, dans l'entier du dossier du Plan d'affectation des zones et dans le dossier « Alpwater » à la suite d'une plainte qui a été déposée à son encontre.

La parole n'étant plus demandée, le Président profite d'adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil communal, au personnel communal ainsi qu'à l'ensemble de la population pour la confiance témoignée.

Il souhaite à toutes et tous une belle soirée et a le plaisir d'offrir le traditionnel apéritif aux membres de l'Assemblée. Il clôt la séance à 21h15.

Le Président :

Le Secrétaire

Christian Roth

Loïc Blardone